

GARANTIE LIMITÉE

Pompe à chaleur Bosch bibloc sans conduits

MODÈLES COUVERTS

Cette garantie limitée est fournie par Bosch Thermotechnology Corp. (« BTC ») et couvre la section du condensateur du système sans conduits bibloc et le module de traitement de l'air de la gamme Climate 5000 (ci-après, le « produit »). En tout temps, la garantie n'est valide que si le produit a été correctement installé et entretenu par un entrepreneur CVAC qualifié et formé satisfaisant aux exigences de certification et de permis d'exercice de l'autorité réglementaire compétente ainsi que si toutes les autres conditions de cette garantie sont satisfaites. Si BTC détermine que le produit ou une partie du produit a un défaut de fabrication ou de matériaux, BTC réparera ou remplacera la pièce défectueuse comme bon lui semble.

COUVERTURE DE LA GARANTIE

Garantie limitée – résidentielle

Pour les produits installés dans un bâtiment résidentiel à un ou à deux logements, BTC garantit que tous les compresseurs et composants internes incorporés au produit au moment de son expédition par BTC sont sans défaut de fabrication ou de matériaux pendant dix (10) ans pour le compresseur et cinq (5) ans pour les pièces à partir de la date de début définie ci-dessous :

- i. Pour les produits installés dans les maisons neuves : la date de l'achat de la maison par le propriétaire auprès du constructeur.
- ii. Pour les produits installés dans les résidences existantes : la date de l'installation initiale.
- iii. Lorsque les deux cas précédents ne peuvent pas être vérifiés : 90 jours après la date de fabrication (attestée par le numéro de série du module).

Garantie limitée – commerciale

Pour les produits installés dans un bâtiment autre que résidentiel à un ou deux logements, BTC garantit que tous les compresseurs et composants internes incorporés au produit au moment de son expédition par BTC sont sans défaut de fabrication ou de matériaux pendant trois (3) ans pour le compresseur et cinq (5) ans pour les pièces à partir de la date de début définie ci-dessous :

- i. La date de l'installation du module.
- ii. Lorsqu'il n'est pas possible de vérifier la date d'installation : 90 jours après la date de fabrication (attestée par le numéro de série du module).

SYSTÈME D'ACCESSOIRES du produit

Le produit peut être livré avec des accessoires et composants fournis par BTC qui n'ont pas été incorporés au produit au moment de son expédition (« autres composants »). À moins d'indication contraire, BTC garantit que ces autres composants sont sans défaut de fabrication ou de matériaux pendant un an de la preuve ou du certificat de la date d'occupation ou de la preuve de la date certifiée de mise en marche jusqu'à un maximum de 18 mois de la date d'expédition, à condition qu'ils aient été installés et correctement entretenus par un entrepreneur CVAC qualifié et formé qui satisfait aux exigences de certification et de permis d'exercice de l'autorité réglementaire compétente ainsi que si toutes les autres conditions de cette garantie sont satisfaites. Si les autres composants présentent des défauts, BTC les réparera ou les remplacera si BTC détermine qu'il existe un défaut de fabrication ou de matériaux. De plus, d'autres composants peuvent être garantis par leur fabricant. Vous devez communiquer avec le fabricant des autres composants pour des questions relatives à leur garantie.

ÉLÉMENTS/MAIN-D'ŒUVRE NON COUVERTS

Cette garantie limitée ne couvre pas les circonstances suivantes :

1. Composants ou pièces non fournis par BTC.
2. Composants ou pièces dont les étiquettes ou plaques nominatives ont été enlevées, modifiées ou défigurées.
3. Égratignures ou décoloration des finis.
4. Les éléments en bon état et l'entretien normal exigés selon le manuel d'installation.
5. La main-d'œuvre de l'installation. BTC décline et n'assume aucune responsabilité de quelque nature que ce soit pour un rendement insatisfaisant attribuable à une installation, une réparation ou un entretien inadéquats.
6. Tous frais de main-d'œuvre ou de matériaux pour la dépose, la réinstallation, la réparation et le remplacement de la pièce ou du composant défectueux à moins d'indications contraires ci-dessus.
7. Les frais d'électricité ou de combustible, ou toute augmentation ou économie non réalisée à ce chapitre, peu importe la raison.
8. Les dommages causés par des températures ou pressions excessives, des explosions de combustible ou de gaz, le vent, le feu, des réactions électrochimiques, des impuretés dans l'eau ou l'air, une atmosphère ou un milieu contaminé ou corrosif, des défaillances électriques, l'utilisation pendant la construction, des inondations ou des cas de force majeure.
9. Tout dommage ou toute défaillance attribuables à l'introduction de produits chimiques nuisibles ou corrosifs, de fluides caustiques ou de liquides nuisibles à la tuyauterie de cuivre, comprenant notamment des fluides de transfert de chaleur incorrectement appliqués ou maintenus ou de l'eau chlorée de piscine ou de spa.
10. Tout dommage ou toute défaillance attribuable à la taille inappropriée du module.
11. Sous réserve des dispositions précédentes au sujet des autres composants, les composants du système du produit qui font partie du système de produit dans lequel le produit a été incorporé et qui ne sont pas des produits BTC ne sont pas couverts par cette garantie et sont limités à la garantie du fabricant de ces composants. Veuillez communiquer avec le fabricant concerné pour faire une réclamation en vertu de sa garantie.
12. Les frais d'expéditions accélérés, les frais de livraison ou les frais administratifs engagés par l'acheteur pour la réparation ou le remplacement du produit.
13. L'hébergement, le fret ou tout autre frais associé à l'entretien, la réparation ou l'opération du module du produit.
14. Le fluide frigorigène.
15. Le remplacement complet du module n'est pas couvert en vertu de la garantie limitée de BTC si le module peut faire l'objet d'entretien et/ou de service sur place. BTC fournira des pièces et offrira une assistance technique pour assurer le bon fonctionnement de la pompe à chaleur. Les remplacements complets de module doivent être préautorisés par BTC.

CONDITIONS DE LA GARANTIE

La présente garantie est annulée dans les circonstances suivantes :

1. Défaillance ou dysfonctionnement résultant d'une opération incorrecte ou négligente, d'un accident, d'un abus, du gel, de caractéristiques de déséquilibre électrique, d'une mauvaise utilisation, d'une modification non autorisée, d'une alimentation électrique incorrecte, de surtensions électriques ou d'une installation, d'une réparation ou d'un entretien incorrects. Voir les manuels d'installation pour l'information sur l'installation, l'opération et l'entretien.
2. Défaillance ou dysfonctionnement résultant de toute condition à l'intérieur de la structure, y compris les moisissures et/ou le mildiou et/ou tout produit chimique ou toxine qui y est sécrété ou les dommages résultant de moisissures, de champignons ou de bactéries.
3. Panne ou dysfonctionnement résultant d'une alimentation en liquide contaminé ou corrosif, de l'ajout de produits chimiques non approuvés, d'un fonctionnement à des températures, pressions ou débits anormaux, de l'ouverture du circuit de frigorigène par un personnel non qualifié ou de tout accessoire, pièce ou composant non autorisé et approuvé par BTC. Voir les manuels d'installation pour l'information sur l'installation, l'opération et l'entretien.
4. Défaillance ou dysfonctionnement dû à une mauvaise application ou à une conception ou une construction défectueuse du bâtiment, y compris des niveaux de réfrigérant inadéquats, une évacuation du condensat, la conception ou l'installation des conduites de réfrigérant.
5. Produits pour lesquels il y a ou il y a eu des défauts de paiement à BTC.
6. Travail effectué sans autorisation ou approbation préalable et sans numéro d'autorisation/de demande et sans documentation appropriée vérifiant le respect des conditions ci-dessus.
7. Produits qui ne sont pas installés conformément aux normes fédérales d'efficacité émises par le ministère de l'Énergie.
8. Produits installés à l'extérieur des États-Unis ou du Canada.
9. Produits déplacés de leur lieu d'installation originale.
10. Produits qui ne sont pas installés par un entrepreneur CVAC qualifié et formé qui satisfait aux exigences de certification et de permis d'exercice de l'autorité réglementaire compétente.

GARANTIE LIMITÉE

AUTRE QUE LES OBLIGATIONS DE BTC EXPRESSÉMENT ÉNONCÉES DANS LES PRÉSENTES, **BTC DÉCLINE TOUTE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER.** LA SEULE OBLIGATION DE BTC RELATIVE AU PRODUIT ET **LE RECOURS EXCLUSIF DE L'ACHETEUR SONT ÉNONCÉS DANS LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE.** **BTC N'EST PAS RESPONSABLE DES DOMMAGES INDIRECTS, PUNITIFS, ACCESSOIRES, SPÉCIAUX, CONSÉCUTIFS OU SIMILAIRES, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, LES BLESSURES OU DOMMAGES AUX PERSONNES OU AUX BIENS OU LES DOMMAGES POUR PERTE D'USAGE, PERTE DE PROFITS, INCONVÉNIENTS OU PERTE DE TEMPS.**

TOUT PRODUIT RÉPARÉ OU REMPLACÉ NE SERA GARANTI QUE POUR LA DURÉE NON EXPIRÉE DE LA GARANTIE INITIALE.

CETTE GARANTIE S'APPLIQUE À TOUS LES PRODUITS INSTALLÉS AU CANADA ET DANS LA ZONE CONTINENTALE DES ÉTATS-UNIS.

Certains États ne permettent pas l'exclusion ou la limitation des dommages ou la limitation de la durée d'une garantie implicite, par conséquent les limitations et exclusions précédentes peuvent ne pas s'appliquer dans votre cas.

PROCESSUS DES RÉCLAMATIONS EN VERTU DE LA GARANTIE

Si vous avez une réclamation au titre de la garantie, vous devez en informer l'entrepreneur qui a installé votre produit et lui demander d'en informer le distributeur auprès duquel il a acheté le produit. Si cette action n'est pas possible ou si vous ne recevez pas de réponse, communiquez avec Bosch Thermotechnology Corp., 50 Wentworth Avenue, Londonderry, NH 03053. Téléphone : 1-800-283-3787. Pour traiter votre réclamation, vous devez fournir une copie de la facture originale ou une autre preuve d'achat, le numéro de série du produit et la documentation indiquant la date et l'endroit de l'installation originale. Les composants ou pièces prétendument défectueux doivent être retournés à BTC conformément à la procédure de BTC alors en vigueur pour le traitement des marchandises retournées aux fins d'inspection visant à déterminer la cause de la défaillance (contactez BTC si vous avez des questions concernant la procédure de retour). Si BTC détermine que les composants et/ou pièces retournés sont défectueux et que la présente garantie s'applique, BTC fournira les composants et/ou pièces réparés ou de remplacement à un distributeur agréé de BTC qui, à son tour, transmettra les composants et/ou pièces à l'entrepreneur qui a installé votre produit résidentiel. Les distributeurs agréés de Bosch peuvent présenter des réclamations en vertu de la garantie pour des pièces à www.boschprohvac.com.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 1^{er} août 2019



GARANTIE LIMITÉE
Pompe à chaleur Bosch bibloc sans conduits